



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal

du 22 janvier 2024

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1. Représentations
 - 2.2. Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
 - 4.1. Rapport de la Commission Aménagement du territoire et mobilité du 5 décembre 2023
 - 4.2. Rapport de la Commission Aménagement du territoire et mobilité du 18 décembre 2023
 - 4.3. Rapport de la Commission Equipements publics du 13 décembre 2023
- 5. Projets de délibérations**
 - 5.1. Ouverture d'un crédit destiné aux travaux d'aménagement de quatre classes pour l'école du Pommier
 - 5.2. Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à une subvention complémentaire à l'institut italien
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Route des Nations et grands travaux**
- 8. Motions**
 - 8.1. Motion PS – Harcèlement de rue
- 9. Résolutions : néant**
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**

12. Communications et divers

- 12.1. Agenda
12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE-STUDER (VERTS) – Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) — Claude BAECHLER, Président (GAG) - Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHAREB (INDÉPENDANT) – Alessia CAVALIERI (CENTRE) — Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD (CENTRE) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) - Corinne MONNIER (GAG) - Antonio PRIETO (VERTS) — Antonio PRIETO (VERTS) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Vice-Président (SOC) — Carlos SINTADO (VERTS)– Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN, Secrétaire (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
Mme Nathalie MACHERET, secrétaire en charge du Conseil municipal

Arrivée à 19h35 :

M. Raymond CHABRY (plr)
M. Jean-Claude CUDRE (plr)
Mme Claudine PERROTIN DURET (plr)
M. Matthieu STEINER (plr)

Arrivée à 19h40 :

Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR)

Excusé :

M. Eric PORTIER(GAG)

Avant d'ouvrir la séance, le Président demande d'observer une minute de silence pour

- le décès du frère de Mme MICHAUD-ANSERMET, M. Jacques André ANSERMET ;
- le décès de la sœur de Mme EDELENBOS, Mme Joke HOOIJMEIJER-EDELENBOS.

Le Président ouvre la séance publique à 20h05.

Le Président demande au public s'il y a des questions. Deux personnes posent des questions et Mme VONLANTHEN en prend note. Le Président informe les personnes présentes que les questions seront reformulées au point 10 de l'ordre du jour et que les membres du Conseil administratif ont tout loisir d'y répondre ce soir ou lors de la prochaine plénière en février.

Le Président annonce l'ajout d'un rapport à l'ordre du jour au point 4.4 :

Rapport de la commission des finances relative à l'audition de l'Institut italien.

Le Président passe au vote de l'ajout à l'ordre du jour du rapport ; **celui-ci est approuvé à l'unanimité**

Le Président annonce qu'il donnera la parole à M. POMATTO plus tard concernant ce rapport.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

M. JIMAJA demande de corriger la phrase suivante page 8, 8^{ème} paragraphe : « remettre l'ouvrage sur le métier » et non ~~remettre le métier sur l'ouvrage~~.

Le Président passe au vote du procès-verbal ainsi modifié de la séance du 4 décembre 2023 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Représentations

Le Président annonce que l'invitation à la cérémonie des vœux du Conseil municipal de Ferney Voltaire le vendredi 12 janvier a été déclinée, car la cérémonie des vœux de la Commune du Grand-Saconnex avait lieu ce même jour.

2.2. Courriers

Le Président informe que le Conseil municipal a reçu les vœux de la Conseillère d'Etat Mme Bachmann, du Conseiller d'Etat M. Hodgers, du Conseil municipal de Ferney-Voltaire et de l'Association Abondance.

M. SIMETH donne lecture du courrier du Tournoi des élus de Carouge.

Le Président informe que ce courrier demande une réponse et demande si c'est au Conseil administratif ou à la Commission culture, sports et loisirs d'y répondre. Il ouvre le débat à ce sujet.

Mme MICHAUD-ANSERMET propose que le Conseil administratif réponde à ce courrier, car la commission culture, sports et loisirs n'a aucune séance prévue prochainement et la réponse prendrait dès lors trop de temps.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et prie donc le Conseil administratif de répondre à ce courrier.

Mme VONLANTHEN donne lecture du courrier de l'Association Sauvons la baie de Corsier. Le Président informe que ce courrier demande également une réponse et ouvre le débat.

Mme MAMIN-TISSOT demande si ce courrier sous-entend que la Ville du Grand-Saconnex a signé une convention avec Corsier à propos de la Voie Bleue et si tel est le cas, pourquoi le Conseil municipal n'en a pas été informé.

M. JIMAJA confirme qu'il y a 2 ou 3 ans, il a été communiqué que la commune a participé au projet de la Voie-Bleue et qu'elle contribue à hauteur de CHF 12'000.- par an au projet.

Le Président propose que le Conseil administratif reprenne ce dossier en main, qu'il tienne informé le Conseil municipal au courant de son évolution et qu'il réponde à ce courrier.

Le Président passe au vote. **Cette proposition est acceptée par 25 oui, 0 non, 1 abstention.**

M. SIMETH donne lecture du courrier reçu du restaurant Le Saporì.

M. JIMAJA informe qu'une requête dans ce sens a déjà été émise verbalement. Il rappelle que le parking sous l'école du Village est bien indiqué et utilisé ; néanmoins cette demande va être étudiée afin que ce parking soit encore mieux indiqué. Les services concernés s'en occuperont.

Mme MICHAUD-ANSERMET propose que cela soit également le Conseil administratif qui réponde à ce courrier.

Le Président passe au vote. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. POMATTO.

Le Conseil d'Etat a approuvé la dénomination chemin des Hérissons pour désigner la voie sans issue venant s'insérer à la hauteur du no 13 du chemin Jacques-Attenville, après consultation des riverains. Cela est rendu nécessaire par la construction de nouveaux bâtiments et le besoin de respecter la numérotation par ordre croissant et de garantir ainsi une localisation optimale pour les services d'urgences, les services postaux et tous les autres utilisateurs et utilisatrices.

À la suite de l'incendie survenu en septembre dernier à l'école de la Tour, qui nous a obligé à déplacer 6 classes, dont 4 classes d'élèves qui sont actuellement dans l'Ancienne Mairie et dont le restaurant scolaire se trouve à la salle des Délices. La Commune a mis en place un service de navettes TPG qui effectue la navette le matin, midi et soir entre l'école de la Tour et l'Ancienne Mairie ; M. Pomatto relève que ce service n'est ni une demande du DIP ni une obligation. Toutefois, la Mairie aurait souhaité que le DIP mette à disposition des personnes pour encadrer les transports. Au début, des enseignants ont participé à l'encadrement des enfants ainsi qu'un civiliste. Toutefois notre inquiétude concernait essentiellement la sécurité des enfants. La commune a donc annoncé aux parents, avec l'accord du DIP, que ces navettes seraient supprimées après les vacances de février 2024. À la suite d'un grand nombre de demandes des parents, la Mairie a répondu, par courrier aux parents, qu'elle avait finalement décidé de maintenir ces transports par bus TPG jusqu'à ce que les élèves de l'Ancienne-Mairie puissent retourner sur le site de la Tour. Actuellement il y a des pourparlers avec le GIAP qui trouve également que cela est gênant d'arrêter ces transports, sous peine de se retrouver avec beaucoup d'enfants dans le périmètre par rapport aux locaux disponibles. Le GIAP devrait pouvoir mettre à disposition une personne pour accompagner les employés communaux, qui encadrent les enfants jusqu'à présent à bien plaisir, afin d'avoir du personnel formé pour accompagner en plus grande sécurité les enfants. Toutefois les parents ont été informés que ce transport reste sous leur responsabilité, car la commune n'a pas le personnel formé pour cet encadrement. La commune a reçu de nombreux remerciements de la part de parents qui sont ravis que ces navettes soient maintenues.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA commente la présentation, qu'il demande de projeter, concernant la campagne de mesure de la qualité de l'air au Grand-Saconnex, afin que la population en soit informée.

M. SINTADO demande si cette présentation peut être publiée dans un prochain GSI.

M. JIMAJA répond qu'une synthèse de cette présentation pourrait être publiée ; il laissera le soin à la commission de décider ce qui peut être publié.

M. le Président ajoute qu'il serait bien de publier les liens internet.

Mme MONNIER demande si ces mesures seront également valables pour le nouveau quartier de la Susette.

M. JIMAJA répond par l'affirmative, ces mesures sont valables pour la commune du Grand-Saconnex y compris le quartier de la Susette.

Mme PERROTIN-DURET ajoute qu'elle aurait préféré que la station eut été positionnée devant l'école, où les enfants sont présents, plutôt que derrière celle-ci pour effectuer cette mesure, cela aurait été plus significatif.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER n'a pas de communication.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président demande s'il y a des remarques par rapport aux réponses communiquées.

Mme PERROTIN-DURET remercie l'OFROU, par rapport à la motion, d'accepter et de prendre à sa charge de fleurir et verdir le giratoire situé au sud du pont supérieur haubané du Grand-Saconnex.

De plus concernant la Résolution concernant le centre fédéral pour requérants d'asile, pour laquelle un courrier de rappel a été envoyé le 7 mars 2023, elle a lu un article dans le Journal Le Temps du 28 décembre 2023, sur l'ouverture d'un grand centre d'asile au Grand-Saconnex qui est repoussé à 2025. Au vu de l'imminence de ce projet, elle demande que le Conseil municipal et les commissions concernées se réunissent afin d'être informées.

M. JIMAJA répond par l'affirmative : à la suite de l'incendie accidentel sur le chantier du futur CFA (Centre fédéral pour requérants d'asile), les travaux ont repris et vont être finalisés. La Confédération a décidé de mettre un CFA au Grand-Saconnex, ce que la commune avait refusé, mais cela n'a pas été pris en considération. C'est la Confédération et le Canton qui pilotent, la commune apporte sa contribution, pour l'instant est essentiellement opérationnelle. Lorsque cela ne le sera plus, le Conseil municipal sera avisé de ce qui aura été fait. Tout ce qui a été prévu par le Grand-Saconnex a été présenté au Canton et à la Confédération.

Mme PRUNCU-CUTILE remercie le Conseil administratif d'avoir pris en considération la proposition faite en 2023, à savoir d'organiser une soirée d'histoire au Grand-Saconnex. Elle a reçu le flyer pour cette soirée « Avant-hier jusqu'à hier » qui se déroulera le 2 février au théâtre le douze dix-huit. Elle invite chacun des membres du Conseil municipal à y prendre part.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la Commission Aménagement du territoire et mobilité du 5 décembre 2023

Le rapport est lu par M. VEIGA-LOFFEL, qui n'a rien à ajouter.

Le rapport n'appelle pas de commentaire de la part des membres du Conseil municipal. Le président rappelle qu'il s'agit d'un rapport d'information et qu'il n'est donc pas soumis au vote.

4.2 Rapport de la Commission Aménagement du territoire et mobilité du 18 décembre 2023

Le rapport est lu par M. VEIGA-LOFFEL, qui demande de corriger la date sur le rapport.

Le Président ouvre la discussion

Mme MICHAUD-ANSERMET demande où sera stockée l'œuvre et quelles seront les conditions ?

M. VEIGA-LOFFEL n'a pas plus d'information quant aux conditions. Sauf avis contraire de M. JIMAJA, le stockage sera fait par l'Etat de Genève.

M. JIMAJA répond que pour le stockage, des négociations doivent encore se dérouler avec le Canton afin de déterminer le lieu de stockage et la prise en charge.

Mme GIROD demande s'il est possible de connaître le coût du déplacement de l'œuvre.

M. JIMAJA dit qu'à ce stade, aucun prix de stockage et de déplacement n'ont été discutés.

Mme GIROD est étonnée que l'on avance avec un projet sans en connaître le prix.

M. VEIGA-LOFFEL rappelle que la destruction de l'œuvre aurait elle aussi un coût. Il ajoute que l'œuvre est intéressante en soi et c'est pourquoi il a été décidé de la stocker.

M. SIMETH rappelle que dans le rapport il est spécifié que la localisation de l'œuvre sera au secteur dit Chapeau-du-Curé et demande s'il y a des raisons à cette décision. De plus, il mentionne le fait que le Conseil municipal avait voté pour la destruction et non le déplacement de cette œuvre. Il propose donc que la commission revienne avec les prix, à savoir coût de déplacement ou de destruction.

Mme PERROTIN-DURET déplore que la Commune se sépare de son patrimoine et trouve que c'est irrespectueux mais que nous y avons été obligés par le Canton.

Mme MICHAUD-ANSERMET dit qu'en effet le projet de la Mission d'Irak nous oblige à enlever la fontaine Adam & Eve. Elle confirme que le Conseil municipal avait voté pour sa destruction. De ce fait, elle propose que ce projet de déplacement et de stockage de l'œuvre soit chiffré.

M. JIMAJA précise que le rapport est clair et qu'il n'y a aucun chiffre articulé à ce jour. Cette œuvre doit être déplacée pour faire un échange de terrain. Il avait été décidé de détruire l'œuvre par rapport aux droits de l'artiste, ceci a été résolu avec l'artiste et nous pouvons donc envisager de conserver et stocker l'œuvre, nous en sommes à ce stade actuellement.

M. CUDRE précise qu'il est désormais possible de stocker l'œuvre et que ce sera fait en principe à la charge du Canton, par la suite concernant le nouveau projet au Chapeau-du-Curé où il devrait avoir un déplacement, cela sera soumis au Conseil municipal et c'est à ce moment qu'on pourra donner des chiffres. Pour l'instant cela ne va rien coûter à la Commune car toutes les conditions ne sont pas réunies.

Mme GIROD rappelle qu'en 2014 la commune a dépensé CHF 110'000.- pour réparer l'œuvre Adam & Eve et déplore que maintenant elle va être stockée sans connaître ce qu'il va en advenir ensuite.

4.3 Rapport de la Commission Equipements publics du 13 décembre 2023

Le rapport est lu par M. BISE, qui n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme ANDRIS-BEAUBRUN demande comment le devis est passé de plus de CHF 500'000.- à CHF 300'000.-.

M. POMATTO a préparé une présentation qu'il projettera au début de la délibération au point 5.1. La vision de départ était de reprendre la structure complète actuelle de l'école du Pommier. Il a été décidé de laisser tomber une partie des équipements sur la paroi en bois, dont des armoires, et de remplacer une seule des deux vitres fixes actuelles par une fenêtre qui s'ouvre et de conserver la deuxième paroi vitrée fixe, comme actuellement. Donc une seule fenêtre à changer au lieu de deux comme prévu préalablement. C'est une demande et un travail avec la commission, ce qui a permis de réduire les coûts.

Mme GIROD remercie M. BISE pour le rapport et rappelle que la commission s'est réunie sur place et a donc pu vraiment constater les travaux d'aménagement à engager. Elle précise que c'est M. BISE qui a remplacé le Président M. PORTIER, qui était absent ce jour-là.

Le Président passe au vote du Rapport. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité**

4.4. Rapport de la commission des finances relative à l'audition de l'Institut Italien

Le rapport est lu par M. SIMETH, qui n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MICHAUD-ANSERMET demande si dès 2025 la subvention sera automatiquement de CHF 65'000.-.

M. SIMETH répond par la négative : la subvention sera uniquement accordée pour les deux ans à venir soit 2024 et 2025.

Mme PERROTIN-DURET déplore que la commission Cohésion sociale n'ait pas été conviée, car l'Institut Italien fait partie des prérogatives de la commission Cohésion sociale.

M. STEINER trouve l'approche intéressante d'accorder une subvention à l'Institut Italien par rapport à tout ce que celui-ci apporte à la commune. Respectivement, si l'Institut n'est pas

pérenne, est-ce que ces deux ans seront utilisés pour mettre en place un remplacement de structure afin de palier à sa fermeture, si cela devait être le cas ?

M. POMATTO indique que l'Institut Italien est chapeauté et également cofinancé par la Chapelle Italienne qui a pallié ces dernières années au déficit de l'Institut. Les déficits étant devenus conséquents, la Chapelle Italienne s'est posé la question du maintien de l'Institut ou alors l'utilisation des locaux à d'autres fins. Dès lors, c'est dans ce cadre que la commune a été interpellée par le nouveau directeur afin d'obtenir une aide. De son côté, durant ces deux prochaines années, l'Institut italien s'est engagé à mener une réflexion afin de prendre de nouvelles mesures et de rééquilibrer partiellement les comptes. La commune veut donner un soutien sur deux ans et se reposer d'ici là la question. Si une convention plus pérenne devait être signée avec l'Institut Italien, cela impliquerait un changement de gouvernance. M. POMMATO rappelle que toute subvention au-delà de CHF 50'000.- est sujette à un audit, qui sera effectué ces deux prochaines années dans le cas de l'Institut. Avec les développements prévus sur la commune – ne serait-ce que projets Carantec et Susette - la construction d'un restaurant scolaire doit être envisagée. Actuellement nous avons la capacité d'intégrer 60 enfants au niveau des repas avec la contribution de Novae, mais le manque d'espace est certain. Plusieurs solutions sont envisagées pour trouver une solution dans le futur, dont notamment la mise en place de containers d'ici 6 mois à une année, au vu de la fluctuation du nombre de réfugiés et autres. Quatre classes d'accueil ont été déjà été ouvertes. L'Institut Italien fait beaucoup de choses pour la commune, dont le parascolaire et il existe depuis plus d'un siècle, la commune souhaite donc apporter une aide financière mais non à but pérenne.

Le Président passe au vote du Rapport. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

5. Délibérations

5.1 Ouverture d'un crédit destiné aux travaux d'aménagement de quatre classes pour l'école du Pommier

Le Président demande de voter l'entrée en matière.

Celle-ci est approuvée par 25 oui, 0 non, 1 abstention

Diffusion de la présentation commentée par M. POMATTO, qui n'a rien à ajouter

Le Président ouvre la discussion

M. EYA NCHAMA remercie pour la présentation claire qui vient d'être faite, en revanche il demande si les travaux envisagés sont liés aux dégâts survenus en 2004 et le litige qui s'en est suivi.

M. POMATTO, répond que ce sont des travaux de rénovation et non des réparations à la suite de dégâts, le litige, qui avait duré plus de 10 ans, est désormais bouclé. Il ajoute que cette rénovation permettra de créer des classes fermées phonétiquement, à la place des espaces actuellement ouverts et occupés par des interclasses.

Mme GIROD, en tant que membre de cette commission et ayant assisté à cette séance, informe qu'elle vote un petit oui pour cette rénovation des espaces à plus de CHF 310'000.-. Elle trouve

que c'est une solution coûteuse à court terme et indique donc qu'elle s'abstiendra lors du vote de cette délibération.

M. POMATTO comprend et ajoute qu'une nouvelle école est prévue dans le projet Susette. Nous connaissons la planification scolaire et savons dans quelle direction nous nous dirigeons et le nombre d'enfants qui viendront, mais nous subissons une explosion d'élèves plus forte qu'imaginée et liée à la situation mondiale, mais restons attentifs à ces questions. C'est en effet une solution provisoire avec un coût raisonnable. Il rappelle que l'Ecole du Pommier a coûté 64 millions de francs.

La parole n'étant plus demandée, la délibération est lue par M. SIMETH.

Le Président passe au vote.

La délibération est approuvée par 21 oui, 0 non, 4 abstentions.

5.2 Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à une subvention complémentaire à l'Institut Italien

Le Président demande de voter l'entrée en matière.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

M. STEINER demande pourquoi cela est mis dans un compte nommé « subventions aux sociétés communales » alors que l'Institut italien n'en est pas une.

M POMATTO répond que l'Institut Italien est une association et se trouve sur la commune. Le compte est donc bien le bon.

La parole n'étant plus demandée, la délibération est lue par M. SIMETH.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est approuvée par 23 oui, 0 non, 1 abstention

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO annonce qu'une audition va être organisée concernant la petite enfance. Cela pourrait prendre la forme d'une commission conjointe avec la commission cohésion sociale et la commission des finances.

M. JIMAJA va bientôt envoyer une convocation pour le Groupe de Travail Plan directeur communal, pour une séance le 5 ou le 13 février. Il demande un huis-clos à ce sujet en fin de séance. Il doit fixer avec le Président de la commission environnement, agriculture, énergie, une date afin de présenter les résultats de mesures en matière de pollution au Grand-Saconnex.

Mme PORTIER propose de contacter la Présidente de la commission Administration, statuts, règlements, afin de prévoir une séance concernant les suppléants durant les séances du Conseil municipal.

7. Route des Nations et grands travaux

Route des Nations

M. JIMAJA confirme que l'ouverture est toujours prévue en mars 2024. La jonction autoroutière est toujours en attente des finitions des plantations sur le terreplein central et les accotements.

Concernant les grands projets du Grand-Saconnex, et en particulier le quartier de la Susette, M. JIMAJA a participé à une conférence de presse avec le Conseiller d'Etat M. HODGERS le 19 janvier dernier pour faire un point concernant la situation et la modification de la zone présentée au Grand Conseil.

Concernant toujours la Susette, des informations seront diffusées dans le GSI de février avec un compte rendu intermédiaire et des dates d'expositions publiques ainsi que la présentation du processus de concertation et de l'image directrice en cours de consolidation. L'Etat de Genève et la Ville du Grand-Saconnex vous invitent à une exposition publique à ce sujet à la Maison des projets, du 7 février au 23 mars 2024. Un compte rendu intermédiaire aura lieu le 6 février 2024 de 18h30 à 21h00.

Enfin, concernant le secteur Carantec, M. JIMAJA poursuit en expliquant que le Conseil d'Etat a adopté le 20 décembre dernier le Plan localisé de quartier ; le délai de recours est fixé au 2 février 2024. Un point de situation sur d'éventuels recours sera fait le 13 février prochain.

8. Motions

8.1 Motion PS – Harcèlement de rue

La motion est lue par M. SIMETH.

M. SIMETH précise que *Genève en poche* est une application qui recense divers contenus avec un onglet « Harcèlement de rue ».

Le Président ouvre la discussion

Mme PERROTIN-DURET trouve la motion intéressante mais regrette qu'il n'y ait pas de précision, à savoir quand et où ont lieu ces harcèlements, car dernièrement un plan de diminution de l'éclairage dans les rues a été accepté ainsi que la diminution du nombre de places de parkings extérieures. Ces mesures entraînent peut-être des répercussions sur le harcèlement de rue.

Mme MICHAUD-ANSERMET demande quelles sont les démarches pour la commune, si celle-ci souhaite s'inscrire sur ce site et si une telle inscription est payante.

M. SIMETH n'a pas de réponse pour l'instant, mais si cette est acceptée, ce sont des informations qui seront données dans un deuxième temps par le Conseil administratif. Cependant, il ne pense pas que cela soit payant.

Mme MICHAUD-ANSERMET précise qu'il y a déjà une convention entre les communes qui l'ont acceptées et celles qui la rejoindront. En revanche, est-ce que les APM seront sollicités ?

M. SIMETH répond que les APM recevront l'information mais il ne peut pas répondre quant à leur implication.

Le Président ajoute que cela sera probablement élaboré par le Conseil administratif et le service concerné.

M. SIMETH indique que ce sera à l'usage que l'on pourra envisager les procédures nécessaires.

Mme MICHAUD-ANSERMET ajoute qu'en effet, si cette motion est acceptée, il serait judicieux de voir comment les autres communes s'organisent.

M. HULLIGER trouve cette motion intéressante et si elle est acceptée, il se réjouit d'entendre les conclusions du Conseil administratif.

M. EYA NCHAMA précise que c'est une question d'éducation fondamentale et de respect, que les rues soient éclairées ou non, toutes les personnes devraient pouvoir être en sécurité.

Mme CAVALIERI porte un avis différent sur cette motion. Elle estime que c'est un sujet très important et ajoute que les femmes - et pas uniquement elles - restent confrontées à cette problématique qu'est le harcèlement. Elle demande si cela a bien fonctionné en Ville de Genève et qu'est-ce qui a pu être mis en place à la suite de la récolte de données et qu'est-ce qui a pu être fait ensuite. Elle trouve compliqué le système visant à signaler les cas de harcèlement à travers une application. Elle estime qu'il n'y aura pas forcément tous les cas qui seront signalés par ce biais.

Mme ANDRIS-BEAUVRUN ajoute que les Verts soutiennent cette motion. Elle relève que c'est un sujet important et qu'il est nécessaire de déjà commencer par faire quelque chose afin de trouver des solutions.

M. VEIGA-LOFFEL remercie le PS pour cette motion et invite nos Magistrats à faire remonter cette initiative auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), afin que d'autres communes et différents collègues de partis puissent également déposer des motions dans ce sens.

Mme PERROTIN-DURET ajoute qu'il y a tout de même moins de risque s'il y a un bon éclairage nocturne.

Mme CAVALIERI aurait souhaité que cette motion soit une ébauche de projet ; elle ajoute qu'à ce stade, cela ne répond pas à ses questions et que cela reste donc hypothétique.

Mme MAMIN-TISSOT relève que cette application existe depuis juin 2022 en Ville de Genève. Après une année et demie, il devrait déjà être possible d'extraire des données intéressantes d'avoir un retour quant à l'utilisation de cette application. Elle rappelle que le harcèlement de rue ne concerne pas que les femmes, et que le numéro d'urgence de notre Police municipale est le 0800 12 18 18 en attendant la mise en place de l'application, si la motion est acceptée.

Mme AMMANE-STUDER remercie le PS pour cette motion. Elle affirme qu'il est difficile de téléphoner à la Police si cela arrive ; de son côté, cette application est très rapidement téléchargée et elle contient d'autres informations pertinentes. Elle encourage de voter en faveur de cette motion.

M. SIMETH dit qu'à ce stade il ne peut pas répondre de quelle façon seront traitées les informations ni les retours. Cette motion ne va pas régler le problème mais c'est simplement un outil de plus pour le contrer et un moyen discret et anonyme pour signaler un cas.

M. BISE ajoute que le harcèlement engendre une grande souffrance et invite à accepter cette motion car cela apporte un soutien aux personnes en souffrance.

Le Président passe au vote.

La motion est approuvée par 21 oui, 1 non, 2 abstentions.

M. POMATTO rappelle que plusieurs communes ainsi que la Ville de Genève utilisent déjà cette application. De plus, notre Police municipale trouve également que cette application est un outil intéressant et le Chef de la Police va se renseigner si des conventions ou autres doivent être validées / signées.

Aucune motion orale n'est annoncée.

9. Résolutions

Le président indique qu'il n'y a pas de résolution écrite, ni de résolution orale qui lui ont été annoncées.

10. Questions des Conseillers municipaux

Questions du public

M. BRAVO, résident du Grand-Saconnex, demande si une signalétique plus visible pourrait être installée pour indiquer le parking public qui se trouve en face de la Mairie, sous l'école.

M. Casper DE JONG et ses camarades ont un projet de rédaction en histoire et ont besoin d'interviewer deux femmes qui ont vécu l'avènement du droit de vote pour les femmes en Suisse ; si deux femmes du Conseil municipal peuvent se présenter à la fin de cette séance pour collaborer avec eux, ils seraient ravis.

Deux femmes du Conseil municipal ont répondu positivement à cet appel et ont échangé leurs coordonnées avec M. DE JONG afin de pouvoir collaborer à ce projet.

Questions des Conseillers municipaux

Mme PERROTIN-DURET revient sur une publication qui a été faite au pilier public et dans la FOSC concernant une enquête publique pour laquelle une opposition peut être émise à la Mairie du 8 janvier au 8 février 2024. Or, ce sujet avait déjà été discuté lors d'une commission ATM (réglementation du trafic sur l'Ancienne Route, La Voie du Coin et le chemin Auguste-Vilbert) ; il est question d'interdire la circulation sur la section en sens unique de l'Ancienne

Route, comprise entre les chemins de Torney et des Crêts de Pregny, sauf riverains autorisés du no 20 au 50 côté pair et nos 51, 55 et 57 côté impair, et interdire l'accès total au Ch. Auguste Vilbert et régler la Voie du Coin. Mme PERROTIN invite le Président de la Commission ATM, M. CUDRE à répondre.

M. JIMAJA prend la parole, car M. CUDRE ne désire pas répondre. A ce jour, un accord a été conclu entre l'Etat et trois associations qui avaient fait recours contre la route des Nations. Dans ce contexte, la commune du Grand-Saconnex s'était engagée à inverser la circulation sur l'Ancienne Route. Toutefois, avec la fermeture du chemin Auguste-Vilbert, cela deviendrait difficile ; c'est pourquoi ce dernier reste un chemin "riverains autorisés", tout en autorisant certains autres riverains à y accéder. Des compléments d'accès seront mis en place afin que tous les riverains du secteur soient pris en considération. Il s'agit d'une démarche officielle et une opposition peut être émise.

Mme PERROTIN-DURET demande ce qu'il en sera pour l'accès désormais difficile en voiture dans certains secteurs et entre autres à la piscine.

Mme GIROD apprend dans un article de la Tribune de Genève du 12 janvier 2024 que des travaux pour la mise en place de deux nouveaux tramways entre l'aéroport et le Bachet-de-Pesay et le Jardin botanique et Rive devraient commencer en 2029. Elle a 3 questions : est-ce que le Conseil administratif est au courant des trajets que ces tramways emprunteront ? Est-ce qu'il y aura un impact sur les routes de la commune ? Pourquoi ne sommes-nous pas informés avant que cela soit publié dans des articles de presse ?

M.CUDRE a été interpellé par des habitants lors de la cérémonie des Vœux et n'a pas pu répondre aux questions suivantes: 1) Combien y a-t-il de chômeurs au Grand-Saconnex? 2) Combien de personnes bénéficient de l'Épicerie solidaire au Grand-Saconnex (EPISOL) ? 3) Combien coûtera le musée de la Bande dessinée aux citoyennes et citoyens du Grand-Saconnex, coût annuel, en tenant compte de tous les paramètres achat - rénovation - exploitation du bâtiment etc. ?

M. POMATTO répond qu'il y a actuellement environ 230 et 250 chômeurs au Grand-Saconnex, selon le site internet de l'Office cantonal de la statistique.

En ce qui concerne l'épicerie solidaire EPISOL, les statistiques ont été annoncées en Commission culture, sports et loisirs. Il y a environ 70 personnes bénéficiaires, 26 cartes ayant été distribuées. Le nombre de bénéficiaires devrait encore augmenter cette année. Le dispositif a été mis en place en été 2023 et l'idée est d'intégrer les familles petit à petit. A priori, le budget est prévu pour une cinquantaine de familles.

Enfin, concernant le musée de la Bande dessinée : comme cela a été précisé récemment, la commune met à disposition le bâtiment pour un loyer équivalent à ce que payait Palexpo; pour mémoire, la villa avec les terrains alentours a été achetée pour un montant de 10 millions de francs suisses. La subvention communale qui sera octroyée est à hauteur du loyer annuel à savoir CHF 150'000.-. Pour la rénovation du bâtiment, le Conseil municipal a d'ores et déjà voté un crédit de CHF 1 Mio. Le coût total de la rénovation étant de CHF 12 Mios, les CHF 11 Mios restants ne seront pas la charge de la commune du Grand-Saconnex. Celle-ci reste toutefois propriétaire de la villa et aura à sa charge les frais de réfection. Le Musée et la Fondation de la bande dessinée seront locataires. L'aménagement et tous les frais inhérents à l'entretien du bâtiment, conciergerie, etc. seront à la charge de la Fondation. La Fondation sera dotée normalement avec un projet de loi d'un budget d'environ CHF 700'000.- pour le

fonctionnement, et comptera également sur la subvention des collectionneurs et des privés afin d'arriver à un budget de fonctionnement annuel de CHF 1,2 Mio. Il y a également les frais d'assurance sur le bâtiment à la charge de la commune, sachant que la Fondation et le musée auront également leur propre assurance pour couvrir la partie œuvres d'art et collections.

M. VEIGA-LOFFEL demande si la Ludothèque du Grand-Saconnex pourrait être fédérée et/ou mutualisée avec les ludothèques de la Ville de Genève, afin de rejoindre ce réseau. En effet celle du Grand-Saconnex est globalement moins attractive et légèrement plus chère, de surcroît il y a moins de jeux et surtout elle ne donne pas l'accès aux 12 ludothèques de la Ville de Genève.

Mme TISSOT-BUCHOUX demande si les SIG sont intervenus pour réparer l'éclairage au chemin du Pastel.

M. EYA-NCHAMA demande si le tram ira jusqu'à l'aéroport ou pas.

11. Propositions des Conseillers municipaux

Mme GIROD propose que durant la prochaine cérémonie des vœux de la Commune (en janvier 2025), une vision du futur soit présentée à la population.

M. JIMAJA informe que la Commune a toujours parlé de sa vision et du futur notamment l'ouverture de la Route des Nations et du quartier de la Susette. Il rappelle que la commune a toujours parlé des travaux en cours et qu'elle est une des communes de Suisse, voire d'Europe, la plus impactée par le réaménagement du territoire.

Mme MAMIN-TISSOT propose que la question de Mme PERROTIN-DURET concernant les accès à l'Ancienne Route et l'accès à la piscine, entre autres, soient ajoutés à l'ordre du jour de la Commission ATM de demain soir i.e. 23 janvier 2024, afin de mieux comprendre cet arrêté municipal.

M. JIMAJA a ajouté un point "Divers" à l'ordre du jour de la commission ATM du 23 janvier 2024 (demain).

12. Communications et divers

12.1 Agenda

Mme PRUNCU-CUTILE annonce que l'Association Abondance du Grand-Saconnex va organiser ce vendredi 26 janvier un repas gratuit pour tous au chemin Edouard-Sarasin 54, salle de l'Eglise Saint-Hippolyte; tout le monde y est le bienvenu.

Mme PORTIER annonce que le jeudi 29 février, à la Salle des Délices, aura lieu la soirée de Solidarité Internationale, qui présentera des projets grâce au 0,7%. Ce sera l'occasion de démontrer au public à quoi servent ces 0,7% que nous soutenons.

M. JIMAJA ajoute que la Présidente de la Fédération Genevoise de Coopération sera également à la soirée et présentera quelques projets.

M. POMATTO indique que le jeune Malik, qui revient du championnat d'Europe de Ju-jitsu, avait contacté le Service social afin d'obtenir un logo / écusson de la Ville du Grand-Saconnex pour le coudre sur son kimono. Ce qui fut fait et il a envoyé une photo pour remercier la

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2024

Commune. Comme il va bientôt participer au championnat du monde, la Commune pense qu'elle va suivre ce jeune. D'ailleurs un article sur Malik sera prochainement publié dans le GSI.

Par ailleurs, M. POMATTO indique qu'une proposition sera bientôt présentée au CM, afin de répondre à la motion du 13 février 2023, dans le but de récompenser et aider avec une bourse les jeunes de la Commune dans le domaine des sports ou de la culture.

12.2 Autres communications/ Remarques

Mme GIROD fait part du concert exceptionnel que M. Ted BEAUBRUN, époux de notre Conseillère municipale Mme ANDRIS-BRAUBRUN, a donné, devant 150 à 200 personnes. De plus, concernant un de nos Conseillers municipaux, M. VEIGA-LOEFFEL, un bel article sur son spectacle d'humour a été publié dans la Tribune de Genève le 12 janvier 2024 (applaudissements).

M. BISE tient à féliciter le service de déneigement de la commune pour son efficacité (applaudissements).

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance publique à 23h00.

Le Huis-clos reprend à 23h00

La Secrétaire
Valérie VONLANTHEN

Le Président
Claude BAECHLER